



RÉSUMÉ DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2008

CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL

CONTRAT: 9710/S-121

N° PROJET: 50-3077

TITRE DU

PROJET: Égout collecteur sanitaire rue Sherbrooke Est entre la 40^e Avenue et la 52^e Avenue

ENTREPRENEUR: CONSTRUCTION INFRABEC INC.

N°	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT RECOMMANDÉ	REMARQUES
1	Relocalisation de l'Interrupteur d'isolement et embase du compteur triphasé	(266,00 \$)	(266,00 \$)	Directive de chantier n° 1 (Réglé)
2	Ajout d'un guide-main dans la station de pompage préfabriquée	450,00 \$	450,00 \$	Directive de chantier n° 2 (Réglé)
---	Validation des cunettes du tunnel	---	---	Directive de chantier n° 3 (Annulé)
5	Modification de la structure de chute SC-1 (échelle, caillebotis et ouverture libre)	5 400,00 \$	5 400,00 \$	Directive de chantier n° 4 (Réglé)
3	Construction d'un égout sanitaire en tranchée	(150 000,00 \$)	(150 000,00 \$)	Réglé
4	Installation de contreplaqué sur le viaduc Sherbrooke	3 563,49 \$	3 557,99 \$	Réglé
---	Positionnement du seuil de la vanne/SC-1	---	---	Directive de chantier n° 5 (Réglé)
---	Modification des cunettes/structures de chute	---	---	Directive de chantier n° 6 (Réglé)
6	Modification de la peinture sur les batardeaux	4 472,31 \$	4 430,12 \$	Réglé
11	Boul. Rousselière/ajout d'un coude d'égout pluvial et d'un regard sanitaire	1 841,32 \$	1 658,13 \$	Directive de chantier n° 7 (Réglé)
	Reconstruction d'une dalle de béton/boul. de la Rousselière	---	---	Directive de chantier n° 8 (Réglé) (bordereau)
7	Excavation et bétonnage supplémentaire/clivage du roc	412 769,04 \$	214 523,04 \$	Recommandé. Discussion en cours
8	Mur de soutènement temporaire SC-2	123 990,85 \$	118 571,82 \$	Réglé

CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL

CONTRAT: 9710/S-121

N° PROJET: 50-3077

TITRE DU

PROJET: Égout collecteur sanitaire rue Sherbrooke Est entre la 40^e Avenue et la 52^e Avenue

ENTREPRENEUR: CONSTRUCTION INFRABEC INC.

N°	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT RECOMMANDÉ	REMARQUES
9	Temps double (raccords services)	22 315,73 \$	19 398,85 \$	Réglé
10	Panneaux supplémentaires à messages variables	7 725,81 \$	7 652,93 \$	Réglé
12	Fourniture de 2 bases de béton	13 280,42 \$	12 865,39 \$	Réglé
13	Supplément pour déviation d'aqueduc en CPV	11 292,30 \$	11 185,76 \$	Réglé
14	Gazonnement	65 368,75 \$	65 368,75 \$	Réglé
15	Démantèlement du contreplaqué sur le viaduc Sherbrooke	2 935,23 \$	2 880,37 \$	Réglé
16	Enlèvement dalle de béton	36 450,00 \$	36 450,00 \$	Réglé
	TOTAL	561 589,25 \$	354 127,15 \$	

Préparé par:

Eric Fortier, ing.

Le Groupe Séguin
experts-conseils inc.

ÉF/mb

Émis le 1^{er} décembre 2008

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 1 ^{er} juin 2006	Numéro: 01
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Relocalisation de l'intercepteur d'isolement et embase du compteur triphasé</u> L'Entrepreneur doit installer l'interrupteur d'isolement 60A et l'embase pour compteur triphasé à 347/600V sur le poteau de branchement et non sur des bollards (voir croquis). Ainsi, cette installation permettra une alimentation aérienne au fournisseur Hydro-Québec.	
Conséquences sur le calendrier des travaux:	
a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer:  (signature de l'entrepreneur et date)	
b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: <u>0</u> Nouvelle date de fin des travaux: <u>N/A</u> (jour/mois/année)	
Conséquences financières sur le prix du contrat:	
c) Aucune: _____ Confirmer: _____ (signature de l'entrepreneur et date)	
d) Montant total de la diminution:	<u>266,00 \$</u>
e) Montant total de l'augmentation:	<u>N/A</u>

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>(266,00 \$)</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>N/A</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>N/A</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>(266,00 \$)</u>
3. Frais d'administration (12 % de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>(266,00 \$)</u>
4. T.P.S.: (7 % de b)		<u>inclus</u>
	Sous-total: (b +4) = c)	<u>(266,00 \$)</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>inclus</u>
TOTAL:	(c+ 5) =	<u><u>(266,00 \$)</u></u>

Pièces jointes: Croquis et proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur Marc Dagenais		<i>2-06-06</i>
Surveillant des travaux : Éric Fortier		<i>2 juin 2006</i>
Chargé de projet P & T : André Lemieux		<i>5/07/2007</i>
Chef de division P & T : Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 1 ^{er} juin 2006	Numéro: 02
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Guide-main pour station de pompage préfabriquée</u> L'Entrepreneur doit faire l'ajout d'une section de guide-main de type PTL-125 de Prétal ou équivalent tel que montré aux croquis ci-joints. La nouvelle section doit être installée dans la station de pompage temporaire.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer:  (signature de l'entrepreneur et date) b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: <u>0</u> Nouvelle date de fin des travaux: <u>N/A</u> (jour/mois/année)	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: <input type="checkbox"/> Confirmer: _____ (signature de l'entrepreneur et date) d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u>450,00 \$</u>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		450,00 \$
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	0	
Frais fixes quotidiens:	0	
	=	0
	Sous-total: (1 + 2) = a)	450,00 \$
3. Frais d'administration (12 % de a):		inclus
	Sous-total: (a + 3) = b)	450,00 \$
4. T.P.S.: (7 % de b)		inclus
	Sous-total: (b + 4) = c)	450,00 \$
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		inclus
TOTAL:	(c + 5) =	450,00 \$

Pièces jointes: Croquis et proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré-autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		2-06-06
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		2 juin 2006
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		09/07/2007
Chef de division P & T :	Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 1 ^{er} juin 2006	Numéro: 03
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Collecteur sanitaire en tranchée ouverte</u> Afin de faciliter l'exécution des travaux entre le SC4 et SC5, l'Entrepreneur procédera à l'installation de 200 m linéaires de conduite sanitaire en tranchée ouverte plutôt qu'en tunnel. Cependant une entente a été conclue indiquant que l'Entrepreneur sera rémunéré selon l'item 2.1 "Construction en tunnel d'un égout collecteur sanitaire de 1800 mm de diamètre" et un crédit de 150 000,00 \$ sur ce montant sera alors appliqué (voir détails). De plus, quelques items du bordereau tels que "Acier d'armature dans le tunnel (2.5)" et "Trous d'arpentage pour l'alignement (2.6)" seront réduits en raison de cette modification.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer:  (signature de l'entrepreneur et date) b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ (jour/mois/année)	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ (signature de l'entrepreneur et date) d) Montant total de la diminution: _____ 150 000,00 \$ e) Montant total de l'augmentation: _____	

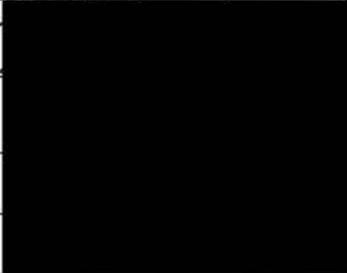
Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>(150 000,00 \$)</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>(150 000,00 \$)</u>
3. Frais d'administration (12 % de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>(150 000,00 \$)</u>
4. T.P.S.: (7 % de b)		<u>inclus</u>
	Sous-total: (b +4) = c)	<u>(150 000,00 \$)</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>inclus</u>
TOTAL:	(c+ 5) =	<u><u>(150 000,00 \$)</u></u>

Pièces jointes: Croquis et proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		2-06-06
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		2 juin 2006
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		09/07/2007
Chef de division P & T :	Yves Bernier		



Durée ± 60 jours
Contenu ± 7 heures/jour
journalier ± 10 heures/jour

Client: Ville de Montréal
Projet: Collecteur en tunnel - rue Sherbrooke est

Travaux supplémentaires

Description: Remplacement d'une partie en tunnel par une partie à ciel ouvert avec un TBA Cl. IV 450mm.
Longueur prévue 200 m.l.
Calcul du crédit proposé

Item	Quantité	Unité	Unité	Unité	Unité	Unité
Item 2.1 du bordereau	-200,0	m.l.	4700,00		(\$940 000,00)	
Main d'oeuvre						
Contremaître	420	400,0	hres	45 58,00	\$23 200,00	18900
Journalier spécialisé (3)	1800	1600,0	hres	40 49,80	\$79 680,00	72000
				sous-total:	\$102 880,00	90900
				adm + pr 25%	\$15 432,00	10908
				Total main-d'oeuvre	\$118 312,00	101 808
Machinerie fascicule 933-09						
Camionnette	420	400,0	hres	8,30	\$3 320,00	3486
Camion de service (cube)	600	400,0	hres	15,00	\$3 320,00	9000
Pelle CAT 345	950	1000,0	hres	146,40	\$146 400,00	139080
Pépine J.D. 710G	300	400,0	hres	69,10	\$29 680,00	20730
Rouleau compacteur	300	400,0	hres	36,70	\$14 080,00	11010
Camion 12 roues	2940	2800,0	hres	66,30	\$185 640,00	194922
Pelle avec marteau hydraulique	860	900,0	hres	243,30	\$233 568,00	209238
Pompe	300	400,0	hres	6,00	\$2 400,00	1800
				Total machinerie	\$619 008,00	589 266
Matériaux fascicule 933-02 (x)						
* Pierre 0-20mm	700	2400,00	m ³	29 15,00	\$36 000,00	20300
(A) TBA 450mm		200,00	m.l.	105,92	\$21 184,00	
(B) Roc Neupère (transport)		3300	Tm.	3,00	9900,00	



Client: Ville de Montréal

Projet: Collecteur en tunnel - rue Sherbrooke est

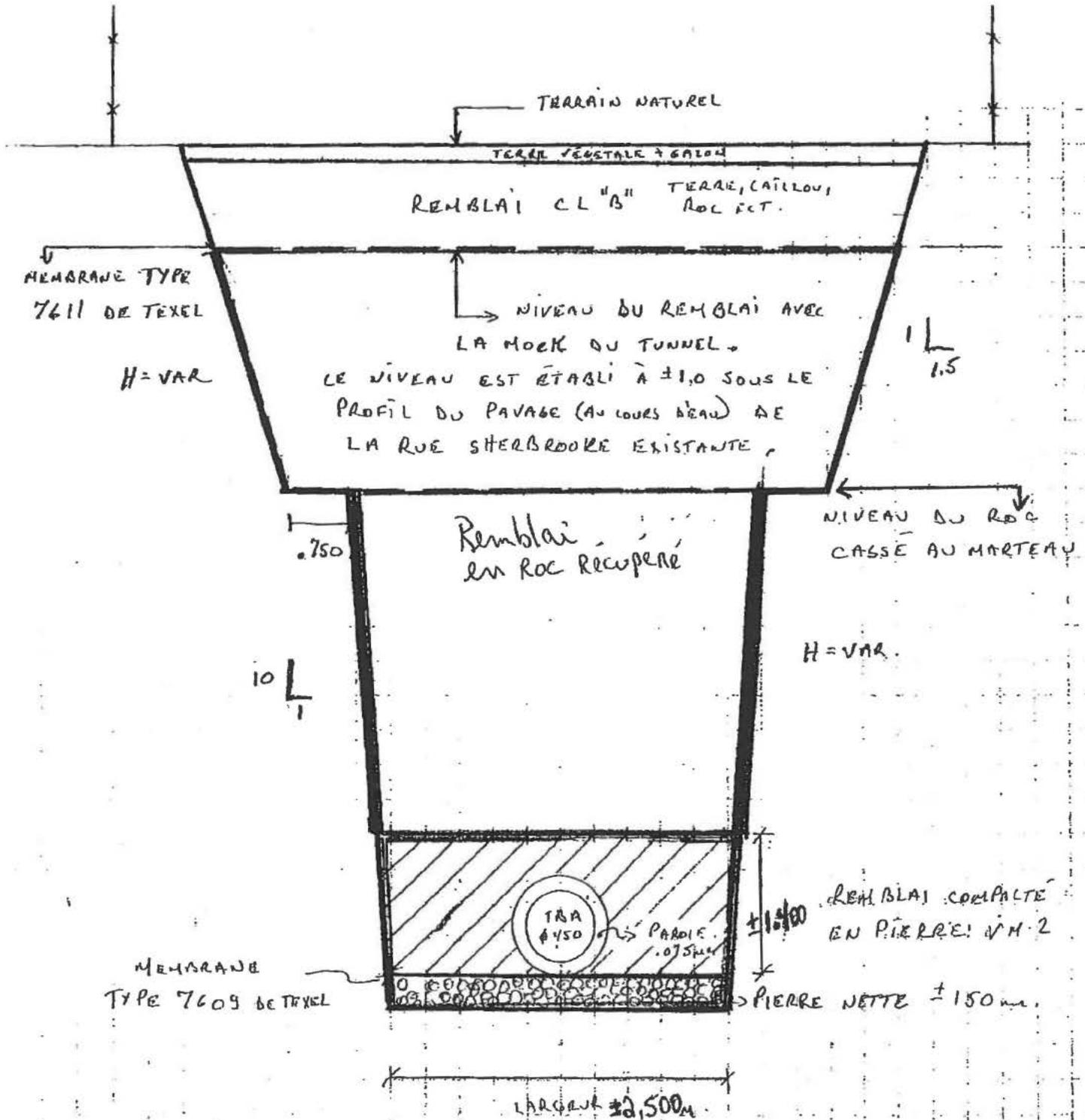
Travaux supplémentaires

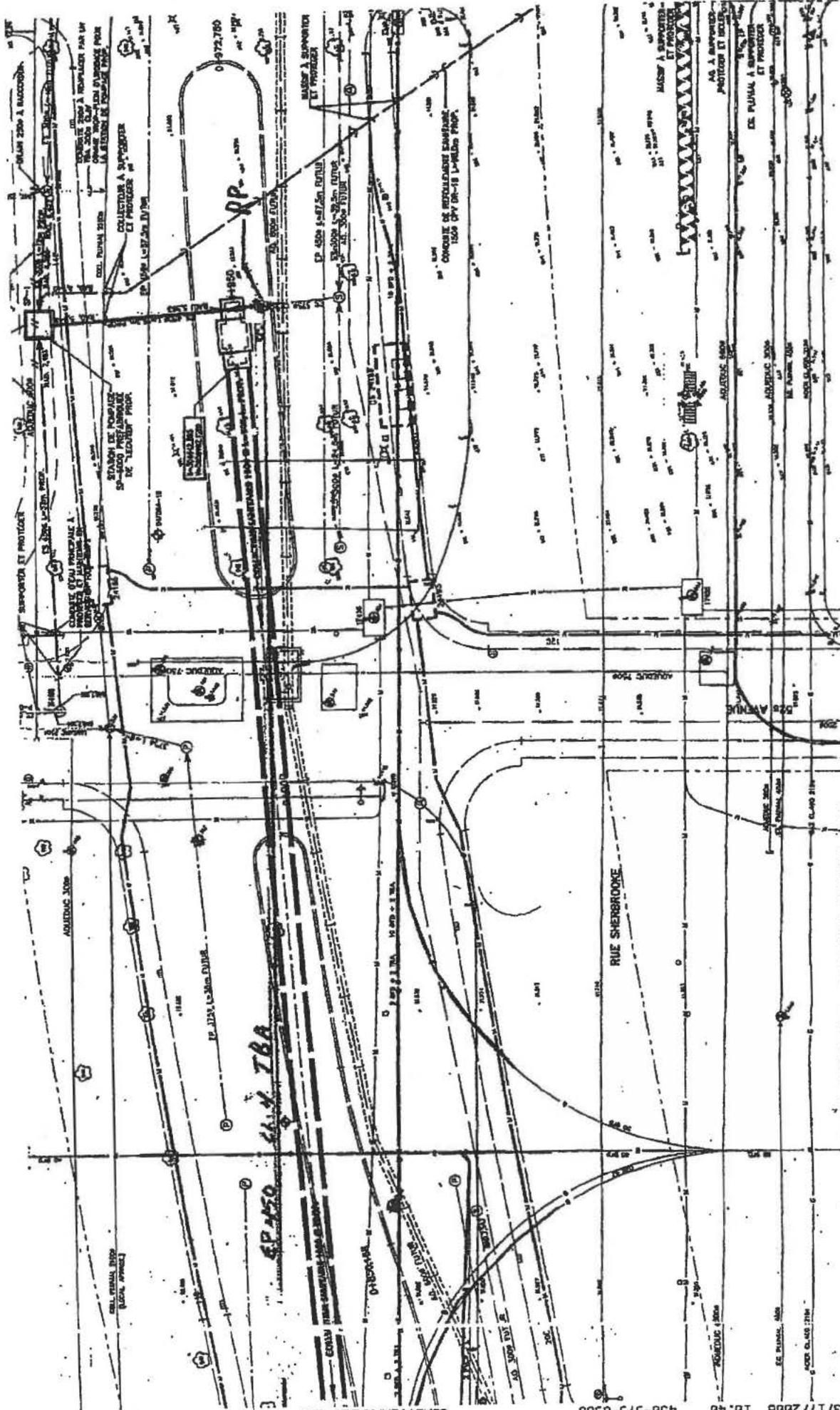
Description: Remplacement d'une partie en tunnel par une partie à ciel ouvert avec un TBA CL IV 450mm.
Longueur prévue 200 m.l.
Calcul du crédit proposé

Ⓢ Rogard d'égout	2,00	un	7000 4100,00	\$8 200,00	14000
* Disposition de déblai	818,00	voix m ³	2,30 34,50	\$27 245,00	
8,10 voix x 15 m ³ /voix = 12150 m ³		(Item A-BEC)			36984
		6			2219,04
			adm + pr. 10%	\$9 332,90	39203,4
			Total	\$102 661,90	39203,4
* ADM et profit inclus de le prix [pièce				20300	
Disposition de déblai				27945	
			Total	48245,00	
			Total	(5100 618,10)	
					(161 477,96)

Après discussion des détails et calculs
l'entente finale est de => (150 000,00)
EF.

Notes de calcul Sujet SECTION TYPE DE TRANCHEE ENTRE 0+756 ET 0+970





DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 1 ^{er} juin 2006	Numéro: 04
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Installation de contreplaqué sur le viaduc Sherbrooke</u> Afin de sécuriser les véhicules et les piétons circulant sous le viaduc et en raison de son état actuel, l'Entrepreneur a installé des panneaux de contreplaqué sur le parapet du viaduc. Ce dernier a des secteurs de béton délaminé qui risquent de tomber lors du dynamitage. Cette précaution a été autorisée par la Ville suite à des inspections du viaduc.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer:  (signature de l'entrepreneur et date) b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ (jour/mois/année)	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ (signature de l'entrepreneur et date) d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u>3 557,99 \$</u>	

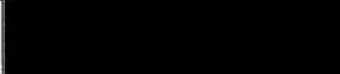
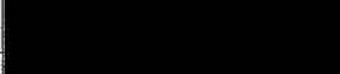
Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>3 086,02 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>3 086,02 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>3 086,02 \$</u>
4. T.P.S.: (7 % de b)		<u>216,02 \$</u>
	Sous-total: (b +4) = c)	<u>3 302,04 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>247,65 \$</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	<u><u>3 557,99 \$</u></u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré-autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		2-06-06
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		2 juin 2006
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		2007/07/09
Chef de division P & T :	Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 05
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S8	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
<p>Description du changement:</p> <p><u>Modification de la structure de chute SC-1</u></p> <p>Cette directive de changement fait suite à la directive de chantier n°4 ci-jointe pour faciliter l'accessibilité dans la structure de chute SC-1.</p> <p>Malgré que des items soient mentionnés dans le bordereau à cet effet, les pièces du bordereau avaient déjà été faites et livrées. Une entente entre les parties a eu lieu pour une proposition globale de fourniture et d'installation uniquement pour ces équipements.</p>	
<p>Conséquences sur le calendrier des travaux:</p> <p>a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>b) Prolongation du chantier:</p> <p>Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small></p>	
<p>Conséquences financières sur le prix du contrat:</p> <p>c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>d) Montant total de la diminution: _____</p> <p>e) Montant total de l'augmentation: <u>5 400,00 \$</u></p>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>5 400,00 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>5 400,00 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>Inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>5 400,00 \$</u>
4. T.P.S.: (7 % de b)		<u>Inclus</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>5 400,00 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>Inclus</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>5 400,00 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		28/11/2008
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		27/11/2008
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		
Chef de division P & T :	Yves Bernier		

Détails du montant total:		
1. Valeur des travaux :		<u>3 924,80 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>3 924,80 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>3 924,80 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>196,24 \$</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>4 121,04 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>309,08 \$</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>4 430,12 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (acte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		28/11/2008
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		
Chef de division P & T :	Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 26 novembre 2008	Numéro: 06
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Maro Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Protection supplémentaire des batardeaux</u> Suite à des discussions avec les représentants de la Ville, il a été demandé qu'une protection supplémentaire contre les rayons UV soit appliquée sur les joints d'étanchéité et une protection supplémentaire sur les batardeaux car ils sont régulièrement entreposés à l'extérieur sans protection. Les travaux consistaient en la : 1- Protection contre les rayons UV. 2- Couche de peinture additionnelle.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <u> X </u> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(mois/jour/année)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u> 4 430,12 \$ </u>	

12



DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 07
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Excavation et bétonnage supplémentaire/clivage du roc</u> Dès le début des travaux de dynamitage à partir de la structure SC-2 vers les SC-3, SC-1 et SC-4, l'Entrepreneur a souligné la présence de clivage (surexcavation) dans les tunnels. Ces mentions ont été soulignées en réunion et surtout par une lettre officielle du 9 mai 2006 ainsi que des photos à l'appui (voir ci-joint). Après analyse, les coûts de ces travaux de surexcavation et de bétonnage supplémentaire seront recommandés comme le démontre l'analyse ci-jointe.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jours/semaines)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u>214 523,04 \$</u>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>214 523,04 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de Jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>214 523,04 \$</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>0,00 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>214 523,04 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>inclus</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>214 523,04 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>inclus</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>214 523,04 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		
Chef de division P & T :	Yves Bernier		

Éric Fortier

De: Éric Fortier [REDACTED]
Envoyé: 2 décembre 2008 18:03
À: 'Marc Dagenais'
Objet: VDM/Collecteur sanitaire/extra 7

Nous avons bien reçu votre proposition no7 sur « l'excavation et bétonnage supplémentaire dû au clivage du roc en tunnel ». Votre proposition est recevable mais selon votre analyse de répartition du prix unitaire, l'excavation et le bétonnage devraient valoir 40 et 10 % et non 40 et 35% selon le cahier des prescriptions spéciales item 1.10.

Nous recommandons alors après modifications, le montant de 214 523.04\$ à la Ville.

Salutations.



Éric Fortier, ing
Directeur adjoint
Gestion et surveillance
Le Groupe Séguin experts-conseils inc.

T ([REDACTED])
F ([REDACTED])

www.groupeseguin.com

AVIS:

«Ce courriel est confidentiel et peut être l'objet de secret professionnel. Tout usage ou diffusion de celui-ci par une personne autre que son destinataire est illégal. Si vous recevez ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser sans délai. Merci»

«This transmission is only for the addressee and may contain information that is privileged and confidential. Unauthorized use, copying, distribution or other disclosure of this transmission is strictly prohibited. If you have received this in error, notify us immediately. Thank you.»



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

Please consider the environment before printing this email



Client: Ville de Montréal

Projet: Collecteur en tunnel - rue Sherbrooke est

Travaux supplémentaires

Description: **Excavation et bétonnage supplémentaire dû au clivage du roc en tunnel**

Prévu à la soumission: Excavation du tunnel: 6.64 m3/m.l.
Bétonnage du tunnel: 2.84 m3/m.l.

Réalisé dû au clivage: Excavation du tunnel: 7.18 m3/m.l.
Bétonnage du tunnel: 3.38 m3/m.l.

Voir ci-joint coupe type et rapport de relevés

Augmentation excavation: 8,10%
Augmentation bétonnage: 19,00%

Prix unitaire au bordereau: 4700.00\$ / m.l.
Dédution de la valeur du tuyau: 1173.25 / m.l.
Prix unitaire à ajuster: 3 526.75\$ / m.l., soit 75% de la valeur du prix unitaire

*Cahier des
prescriptions
spéciales
item 1.10*

Considérant notre prix unitaire de 4 700.00\$ / m.l. de tunnel et que l'excavation vaut 40% du prix et le bétonnage autour du tuyau 35% du prix, nos prix unitaires pondérés sont: excavation: 1 880.00\$ / m.l. ¹⁰
bétonnage: 1 645.00\$ / m.l. ⁴⁷⁰ \$/m.l.

Ainsi nos ajustements de prix deviennent

Excavation: 1 880.00/m.l. x 8,1% = 152.28 \$ / m.l.
Bétonnage: ~~1 645.00/m.l.~~ x 19,0% = ~~312.55~~ \$ / m.l.
470 *89,30*

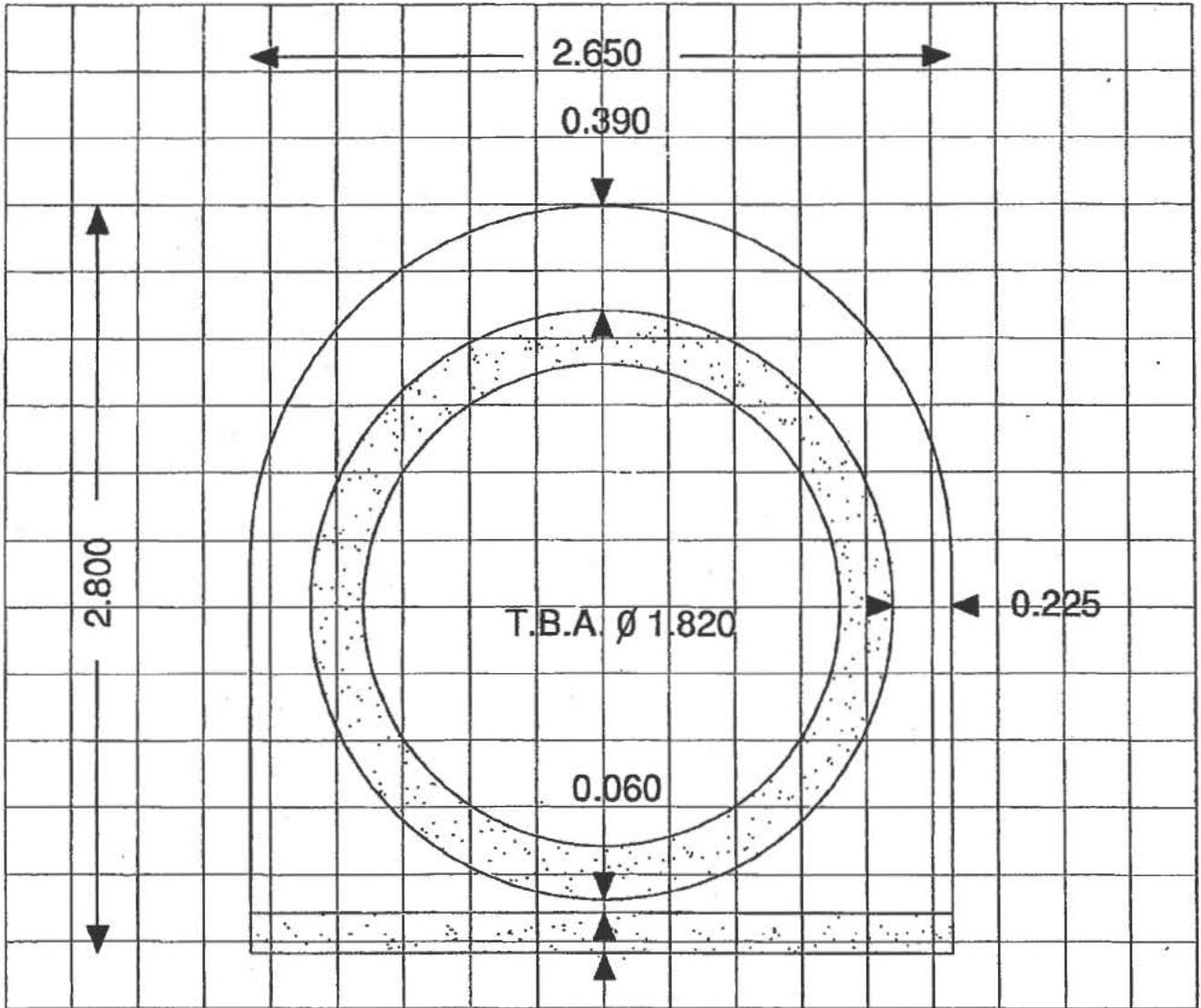
Description	Quantité réalisée	Unité	Prix unitaire	Total
Excavation supplémentaire	888,00	m.l.	152,28	\$135 224,64
Bétonnage supplémentaire	888,00	m.l.	312,55	\$277 544,40
				\$412 769,04
			Total	\$412 769,04

79 281,40

214 523,04

PATRON D'EXCAVATION

Section type prévue à la soumission



Dalle de béton 0.150 Échelle 1:25

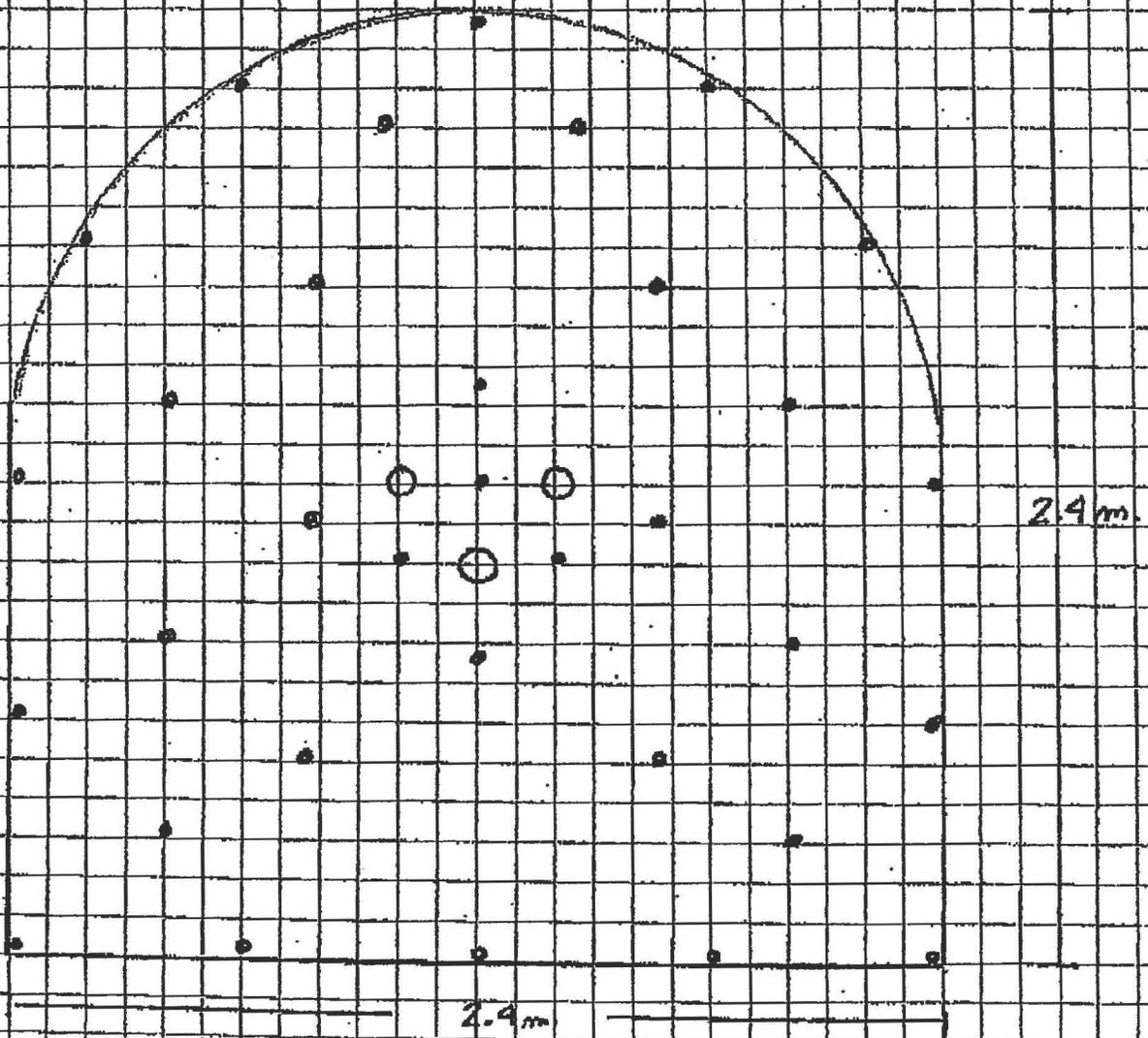
Section:

Excavation du tunnel: 6.640m³ au mètre linéaire

Superficie à bétonner: 2.840m³ au mètre linéaire

PATRON DYNAMITAGE

SCHEMA TYPE DU TUNNEL



ECHELLE : 1 CARRE = 100 mm



1298, rue Marie-Marthe Poyer, Chambly, Co, J3L 6Y9

Tél : (450) 658-0876 fax : (450) 658-4307

Chambly, le 9 mai 2006

Construction Infrabec Inc.
5020 rue Ambroise Lafortune
Boisbriand, Québec
J7H 1S6

Projet : Collecteur Sanitaire rue Sherbrooke Est

M. Dagenais,

Par la présente, nous voulons vous informer d'une condition géologique spéciale que nous rencontrons dans le percement des tunnels pour le projet ci haut mentionné.

Dans les tunnels à l'est et surtout à l'ouest de la structure SC-2, nous rencontrons des failles géologiques verticales de chaque côté des tunnels, ce qui a comme conséquence que l'excavation du rocher se rend jusqu'à ces failles verticales et cause beaucoup de « sur excavation » de notre part.

Cela nous oblige donc en la manipulation de plus de volume de roc et par la suite à augmenter la quantité de béton requise pour le remplissage une fois les tuyaux posés.

Après étude des sondages et des rapports, aucune information ne laissait présager une telle situation géologique.

Nous préparerons nos calculs pour la quantité supplémentaire de roc que nous manipulons afin de vous faire connaître nos coûts.

De même, nous ne sommes pas responsable des quantités de béton en surplus que vous devrez utiliser pour faire le remplissage des tunnels où ses situations sont existantes.

Veillez, M. Dagenais, donner suite à cette lettre et dans l'attente, veuillez accepter nos salutations distinguées.


Rock Gallant
Président

Eric Fortier

De: Marc Dagenais [REDACTED]
Envoyé: 15 mars, 2006 11:17
À: Eric Fortier
Cc: Lino Zambito
Objet: Projet: Collecteur en tunnel rue Sherbrooke Est

Monsieur,

Nous vous avisons, par la présente, que nous rencontrons actuellement des problèmes au niveau du forage du tunnel. En effet, nous rencontrons déjà beaucoup de clivage dans les parois rocheuses, ce qui fait en sorte que les quantités de roc excavées par dynamitage sont beaucoup plus élevées que prévu et par conséquent, les quantités de béton seront aussi beaucoup plus élevées que prévu.

Nous annexons des photos prises hier (14 mars 2006) qui montrent les parois rocheuses qui ressemblent à des murs de fondations dû aux clivages. En direction est, vous remarquerez aussi une énorme pression d'eau dans les trous de forage, ce qui complique la tâche de mise en place de la dynamite.

Les photos ci-jointes montrent le forage direction ouest au chaînage 0+329 et la mise en place de la dynamite en direction est au chaînage 0+367.

Par conséquent, nous vous avisons que nous réclamerons les frais dûs à ces travaux imprévus. Nous continuerons à suivre l'évolution de proche et de vous aviser à mesure des difficultés rencontrées.

Salutations

Marc Dagenais, ing.
Les Constructions Infrabec inc
5020, Ambroise Lafortune
Boisbriand, Québec
J7H 1S6
Tél: [REDACTED]
Télécopieur [REDACTED]



DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 08
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenals (Infrabec)
<p>Description du changement:</p> <p><u>Mur de soutènement temporaire-SC-2</u></p> <p>Entre les documents de soumission et la réalité, l'Entrepreneur a constaté que le niveau de roc était plus profond que prévu ce qui l'a amené à mettre en place un mur berlinois et des blocs de béton afin de sécuriser le secteur autour de la structure de chute SC-2 (point de base).</p> <p>L'Entrepreneur sera rémunéré après discussion, selon les pièces justificatives ci-jointes.</p>	
<p>Conséquences sur le calendrier des travaux:</p> <p>a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>b) Prolongation du chantier:</p> <p>Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small></p>	
<p>Conséquences financières sur le prix du contrat:</p> <p>c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>d) Montant total de la diminution: _____</p> <p>e) Montant total de l'augmentation: <u>118 571,82 \$</u></p>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>105 047,02 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>105 047,02 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>0,00 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>5 252,35 \$</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>110 299,37 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>8 272,45 \$</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>118 571,82 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur Marc Dagenais	[Signature redacted]	28/11/2008
Surveillant des travaux: Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T: André Lemieux		
Chef de division P & T: Yves Bernier		



DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 09
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec Inc. 5020, Ambroise Lafortune Bolsbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Travaux accélérés en temps double</u> Selon les contraintes de circulation imposées par l'arrondissement RDP/PAT, il a été discuté lors de la réunion du 2 février 2007 (voir extrait) de compresser la réalisation des travaux pendant la semaine de relâche du 5 au 9 mars 2007 principalement pour effectuer les travaux de raccordement sur la rue Sherbrooke et De La Rousselière. Après analyse, nous recommandons le montant suivant.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u>19 398,85 \$</u>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>17 320,40 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>17 320,40 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>2 078,45 \$</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>19 398,85 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		inclus
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>19 398,85 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		inclus
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>19 398,85 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré-autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais	[Signature redacted]	28/11/2008
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		
Chef de division P & T :	Yves Bernier		



DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 10
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
<p>Description du changement:</p> <p><u>Panneaux supplémentaires à message variable</u></p> <p>Malgré que les PMV doivent être inclus selon l'item de maintien de la circulation, les 3 PMV supplémentaires suivants n'étaient pas prévisibles par l'Entrepreneur car ils font suite à la directive de changement n°9 d'où la nécessité de compresser les travaux à l'intérieur d'une période déterminée et restreinte.</p> <p>Nous recommandons ce montant.</p>	
<p>Conséquences sur le calendrier des travaux:</p> <p>a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>b) Prolongation du chantier:</p> <p>Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small></p>	
<p>Conséquences financières sur le prix du contrat:</p> <p>c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>d) Montant total de la diminution: _____</p> <p>e) Montant total de l'augmentation: <u>7 652,93 \$</u></p>	

Détails du montant total:		
1. Valeur des travaux :		<u>6 780,00 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
Sous-total: (1 + 2) = a)		<u>6 780,00 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>Inclus</u>
Sous-total: (a + 3) = b)		<u>6 780,00 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>339,00 \$</u>
Sous-total: (b + 4) = c)		<u>7 119,00 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>533,93 \$</u>
TOTAL:	(c+ 6+8,30 \$)	= <u>7 652,93 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur Marc Dagenais		28/11/2008
Surveillant des travaux : Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T : André Lemieux		
Chef de division P & T : Yves Bernier		

BC10

Éric Fortier

De: Marc Dagenais [REDACTED]
Envoyé: 21 novembre 2008 11:50
À: Éric Fortier (E-mail)
Objet: Collecteur sanitaire rue Sherbrooke

Monsieur,

Concernant votre interrogation à propos des factures pour les panneaux à message variable, voici quelques explications:

Ces panneaux ont été installés à votre demande lorsque la Ville a accepté de fermer complètement la rue Sherbrooke pour permettre des travaux d'accélération pour le raccordement sur la rue Sherbrooke direction est. Donc ces frais de PMV font partie de l'ensemble des mesures d'accélération et ne pouvaient être prévus à la soumission.

Vous avez demandé l'installation de 3 PMV à des endroits stratégiques pour la fermeture complète de la rue Sherbrooke. Dans nos prévisions à la soumission, il n'y avait pas de fermeture complète de la rue Sherbrooke.

Espérant que vous comprenez notre point de vue

Salutations

Marc Dagenais, ing.
Vice-président construction
5020 Ambroise-Lafortune
Boisbriand, (Québec)
J7H 1S6

Téléphone.: [REDACTED]
Télécopieur: [REDACTED]

Vendeur : Pierre-Antoine Rivest
Commande : 7804
Référence : Pointe-Aux-Trembles

COPIE

Expédier à :

Client : INF020701

Construction Infrabec
comptes à payer
5020 Ambroise Lafortune
Boisbriand Qc
J7H 1S9

2512

Même

Tél. : [REDACTED]

Item	Description	Fact	Prix	Esc	Tx	Total
	Rue Sherbrooke et boul. De La Rousselière à Pointe-Aux-Trembles					
	Mobilisation et démobilitation Plan C	3	752.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan C	3	30.00		AB	0.00
	Mobilisation et démobilitation Plan D	3	758.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan D	3	35.00		AB	0.00
	Mobilisation et démobilitation Plan E	0.5	793.00		AB	396.50
	Maintien jour Plan E	13	70.00		AB	1 260.00
	Mobilisation et démobilitation Plan F	3	971.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan F	3	55.00		AB	0.00
	Mobilisation et démobilitation Plan G	3	982.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan G	2	68.00		AB	136.00
	Mobilisation et démobilitation Plan H	3	764.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan H	31	41.00		AB	1 271.00
	Sherbrooke Ouest	3	2784.00		AB	0.00
	Maintien jour Fermeture complète Sherbrooke Ouest	3	288.00		AB	0.00
	Sherbrooke Est	1	3024.00		AB	3 024.00
	Maintien jour Fermeture complète Sherbrooke Est	11	277.00		AB	3 047.00
	Mobilisation et démobilitation Plan T	3	967.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan T	3	64.00		AB	0.00
	Mobilisation et démobilitation Plan U	0.5	963.00		AB	481.50
	Maintien jour Plan U	21	60.00		AB	1 260.00
	Mobilisation et démobilitation Plan V	3	1294.00		AB	0.00
	Maintien jour Plan V	3	73.00		AB	0.00
	Ingénieur	3	250.00		AB	0.00
	Panneaux spéciaux	3	125.00		AB	0.00
	Transport de panneaux à messages variables	3	100.00		AB	300.00
	Panneaux à messages variables	35	180.00		AB	6 480.00

POUR APPROBATION
PAR [REDACTED]
DATE 23-04-07
25-12

Sous-total : 17 656.00
TPS : 1 059.36
TVQ : 1 403.65

Total : 20 119.01

Inscrit : R 123 099 707
Inscrit : 1003 098 332 TQ 0001

9231, rue Clavel, Montréal (Québec) H1J 2C8 • Tél.: (514) 253-6400 • Fax: (514) 253-6411 • fabrla@signotech.ca
Sans frais: Tél.: 1-888-770-6400

11885, 57e Avenue, Montréal (Québec) H1E 2M8 • Tél.: (514) 843-3357 • 1-800-643-3367 • Fax: (514) 843-3359 • info@signotech.ca
1780, route de l'Aéroport, Québec (Québec) G2G 2P7 • Tél.: (418) 621-7446 • 1-800-363-0137 • Fax: (418) 621-7444 • info@signotech.ca

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 11
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabeo inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S8	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabeo)
Description du changement: <u>Ajout d'un coude pluvial 750 mm</u> Cette directive de changement fait suite à la directive de chantier n°7 ci-jointe, À noter que l'ajout du regard a été payé au bordereau.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <u> X </u> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jours/mois/année)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u> 1 658,13 \$ </u>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>1 469,00 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
Sous-total: (1 + 2) = a)		<u>1 469,00 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>Inclus</u>
Sous-total: (a + 3) = b)		<u>1 469,00 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>73,45 \$</u>
Sous-total: (b + 4) = c)		<u>1 542,45 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>115,68 \$</u>
TOTAL:	(c + 5+8,30 \$)	= <u>1 658,13 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur Maro Dagenels		28/11/2008
Surveillant des travaux : Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T : André Lemieux		
Chef de division P & T : Yves Bernier		



DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 12
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Fourniture et installation de 2 bases supplémentaires</u> Pendant les travaux, il a été constaté sur place avec les représentants de la Ville que 2 bases de béton pour lampadaire (De La Rousselière) et feux de circulation (40 ^e Avenue) en mauvais état devaient être remplacés. L'Entrepreneur réclame les coûts associés à ces travaux selon notre analyse (voir pièce jointe).	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <u> X </u> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u> 12 865,39 \$ </u>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>11 397,91 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
Sous-total: (1 + 2) = a)		<u>11 397,91 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>Inclus</u>
Sous-total: (a + 3) = b)		<u>11 397,91 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>569,90 \$</u>
Sous-total: (b +4) = c)		<u>11 967,81 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>697,68 \$</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>12 865,39 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (type standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom		Signature de pré-autorisation	Date
Entrepreneur	Marc Dagenais		28/11/2008
Surveillant des travaux :	Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T :	André Lemieux		
Chef de division P & T :	Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 13
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
<p>Description du changement:</p> <p><u>Supplément pour déviation d'aqueduc en CPV</u></p> <p>Suite à une demande de la Ville, l'Entrepreneur a dû arrêter les travaux de déviation d'aqueduc en fonte prévus au devis pour le remplacer par des tuyaux en CPV.</p> <p>Les coûts associés à ces travaux correspondent à la main-d'œuvre et machinerie pour le démantèlement des tuyaux en fonte, du retour des pièces et du coût des nouveaux matériaux en CPV.</p>	
<p>Conséquences sur le calendrier des travaux:</p> <p>a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>b) Prolongation du chantier:</p> <p>Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(mois/année)</small></p>	
<p>Conséquences financières sur le prix du contrat:</p> <p>c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>d) Montant total de la diminution: _____</p> <p>e) Montant total de l'augmentation: <u>11 185,76 \$</u></p>	

Détails du montant total:

1. Valeur des travaux :		<u>9 909,87 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>9 909,87 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>9 909,87 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>495,49 \$</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>10 405,36 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>780,40 \$</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>11 185,76 \$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur Marc Dagenais		28/11/2008
Surveillant des travaux : Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T : André Lemieux		
Chef de division P & T : Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 14
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S8	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 8710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement:	
<u>Gazonnement</u>	
Pour certains secteurs comme autour du SC-4 et SC-5, il a été convenu en raison des résidences à proximité de remplacer l'ensemencement hydraulique prévu au devis par du gazon. L'Entrepreneur réclame ces coûts non prévus selon le prix unitaire au mètre carré du fascicule 933-02, article 5.	
Conséquences sur le calendrier des travaux:	
a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small>	
b) Prolongation du chantier:	
Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat:	
c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small>	
d) Montant total de la diminution: _____	
e) Montant total de l'augmentation: <u>65 368.75 \$</u>	

1. Valeur des travaux :		65 368,75 \$
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	0	
Frais fixes quotidiens:	0	
	=	0
	Sous-total: (1 + 2) = a)	65 368,75 \$
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>Inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	65 368,75 \$
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>Inclus</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	65 368,75 \$
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>Inclus</u>
TOTAL:	(c + 5 + 8,30 \$)	= 65 368,75 \$

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (texte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré- autorisation	Date
Entrepreneur Marc Dagenais	[Signature redacted]	28/11/2008
Surveillant des travaux : Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T : André Lemieux		
Chef de division P & T : Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 15
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
<p>Description du changement:</p> <p><u>Démantèlement de contreplaqué sur le viaduc Sherbrooke</u></p> <p>Dans à la directive de changement n°4, l'Entrepreneur a installé des panneaux de contreplaqué sur le parapet du viaduc. Ce dernier a des secteurs de béton délaminé qui risqueraient de tomber lors du dynamitage. Après les travaux de dynamitage, la Ville a ordonné d'enlever les panneaux de contreplaqué.</p> <p>Après analyse et correction, nous recommandons ce montant corrigé.</p>	
<p>Conséquences sur le calendrier des travaux:</p> <p>a) Aucune: <u> X </u> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>b) Prolongation du chantier:</p> <p>Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jours/mois/année)</small></p>	
<p>Conséquences financières sur le prix du contrat:</p> <p>c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small></p> <p>d) Montant total de la diminution: _____</p> <p>e) Montant total de l'augmentation: <u> 2 880,37 \$ </u></p>	

Détails du montant total:		
1. Valeur des travaux :		<u>2 551,82 \$</u>
2. Frais de prolongation du chantier (le cas échéant):		
Nombre de jours:	<u>0</u>	
Frais fixes quotidiens:	<u>0</u>	
	=	<u>0</u>
	Sous-total: (1 + 2) = a)	<u>2 551,82 \$</u>
3. Frais d'administration (12 % et/ou 6% de a):		<u>Inclus</u>
	Sous-total: (a + 3) = b)	<u>2 551,82 \$</u>
4. T.P.S.: (5 % de b)		<u>127,59 \$</u>
	Sous-total: (b + 4) = c)	<u>2 679,41 \$</u>
5. T.V.Q: (7,5 % de c)		<u>200,96 \$</u>
TOTAL:	(c+ 5+8,30 \$)	= <u>2 880,37\$</u>

Pièces jointes: Proposition Entrepreneur

TRANSACTION (acte standard de tout ordre de changement)

En approuvant la présente directive de changement, les parties reconnaissent que les travaux s'effectuent à l'intérieur du calendrier des travaux, tel que modifié, le cas échéant, par la présente, qu'elles acceptent la valeur des travaux visés et qu'elles n'ont aucune réclamation à faire valoir quant au déroulement des travaux jusqu'au jour de son émission. La présente constitue une transaction au sens du Code civil du Québec quant à la valeur des travaux concernés.

Nom	Signature de pré-autorisation	Date
Entrepreneur Marc Dagenais		28/11/2008
Surveillant des travaux : Éric Fortier		28/11/2008
Chargé de projet P & T : André Lemieux		
Chef de division P & T : Yves Bernier		

DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Date de l'émission: 25 novembre 2008	Numéro: 16
Nom et adresse de l'entrepreneur: Les Constructions Infrabec inc. 5020, Ambroise Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	Numéro de dossier de l'ingénieur: GM-3077
Numéro du projet: S-121	Numéro de la soumission: 9710
Projet: Construction d'un égout collecteur sanitaire sur la rue Sherbrooke est entre la 40 ^e Avenue et la 52 ^e Avenue	Distribution: MM. André Lemieux (Ville de Montréal) Marc Dagenais (Infrabec)
Description du changement: <u>Enlèvement de la dalle de béton</u> Aucune information n'a été fournie à l'Entrepreneur permettant de croire à la présence d'une dalle de béton à l'intersection des rues Sherbrooke et De La Rousselière lors des travaux d'égout. L'Entrepreneur réclame les coûts qui sont payables selon le fascicule 933-02, article 29, pour une dalle de 250 mm d'épaisseur.	
Conséquences sur le calendrier des travaux: a) Aucune: <input checked="" type="checkbox"/> Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> b) Prolongation du chantier: Nombre de jours: _____ Nouvelle date de fin des travaux: _____ <small>(jour/mois/année)</small>	
Conséquences financières sur le prix du contrat: c) Aucune: _____ Confirmer: _____ <small>(signature de l'entrepreneur et date)</small> d) Montant total de la diminution: _____ e) Montant total de l'augmentation: <u>36 450,00 \$</u>	